

20200723 InfoMigrants

<https://www.infomigrants.net/fr/post/26214/france-la-moitie-des-travailleurs-sans-papiers-de-frichti-vont-etre-regularises>

Actualités



Des livreurs sans-papiers devant le "Hub" Frichti du 11e arrondissement de Paris. Crédit : InfoMigrants

France : la moitié des travailleurs sans-papiers de Frichti vont être régularisés

Par [La rédaction](#) Publié le : 23/07/2020

La moitié des 200 livreurs sans-papiers travaillant pour Frichti vont bientôt pouvoir obtenir des titres de séjour. Ils seront reçus prochainement en préfecture "ouvrant la voie à leur régularisation".

La moitié des 200 travailleurs sans-papiers de la société Frichti ont obtenu gain de cause, comme [l'a révélé mercredi 22 juillet le quotidien Libération](#).

"Environ la moitié des grévistes va être convoquée (à la préfecture de police) pour obtenir un récépissé, ouvrant la voie à leur régularisation", a indiqué à l'AFP Ibrahim Keita, porte-parole des livreurs de la compagnie.

>> À (re)lire : [France : des centaines de sans-papiers travaillant pour Frichti demandent leur régularisation](#)

Un accord de sortie de conflit signé par les grévistes avec Frichti prévoit que ceux dont le dossier n'a pas été retenu pour une régularisation pourront bénéficier d'un fonds de solidarité abondé par l'entreprise. "Le fonds permettra d'indemniser ces livreurs que nous ne pouvons plus employer à hauteur de plusieurs mois de facturation", a déclaré à l'AFP Quentin Vacher, cofondateur de Frichti.

"Âpres discussions avec l'État"

C'est un [article de Libération publié le 1er juin](#) qui a déclenché le conflit. Un livreur sans-papier travaillant pour un sous-traitant de Frichti y dénonçait ses conditions de travail. À la suite de ce témoignage, la société avait effectué un contrôle de tous ses livreurs et privé de travail 200 personnes qui se sont immédiatement mobilisées pour obtenir leur régularisation. Soutenus par la CGT, ils ont négocié pendant un mois et demi à la fois avec Frichti mais aussi avec l'État.

"Les discussions ont été très âpres avec l'État, qui a craint de créer un précédent et un appel d'air pour d'autres travailleurs illégaux", a expliqué Marilyne Poulain, de la CGT.

L'entreprise a fourni des attestations de travail à ses livreurs, un geste auquel répugnent généralement les plateformes, selon la responsable syndicale, évoquant un accord "positif, mais qui génère évidemment des frustrations, puisque tout le monde n'a pas pu accéder à la régularisation".

Les dossiers retenus l'ont été sur la base du temps passé en France et du chiffre d'affaires des livraisons effectuées pour Frichti.